



Villenauxe  
La Grande

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2016

**Présents** : Mmes ABT – GRAMMAIRE – LEGRAS – GARNIER – JOZY – CARPANESE – CHARLIGNY – ALASTRA – DONGO – CARPANESE - MM. BUJAR – COLIN - WAIBEL – GUILLOT – GUERIN – GUERINOT – JOSSET – POIRETTE - SERRIER - LAMORIL

**Absents** : M. DHAM représenté par M. COLIN – M. ROUSSEL représenté par M. BUJAR – M.MATHIAS représenté par Mme GARNIER

**Secrétaire de séance** : Nicole LEGRAS

Le procès-verbal de la réunion du 3 Juin 2016 n'a pas fait l'objet d'observations particulières et a été adopté à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

### ➤ **Projet d'implantation d'un relai radio FM/TNT**

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à négocier le projet d'implantation et d'exploitation d'un site de communications électronique FM et TNT pour la société TowerCast. La création d'un nouveau pylône apportera de nouvelles diffusions radios sur notre région et une meilleure réception de la TNT.

Le pylône sera installé sur le chemin rural de Dival à Nesle la Reposte. La mise à disposition d'une partie de ce chemin fera l'objet d'une location d'un montant de 1 500 € par an pendant 15 ans.

### ➤ **Réhabilitation de la verrière de l'école maternelle : choix des entreprises**

M. le Maire présente le rapport d'analyses des offres rédigé par le maître d'œuvre, M. DA ROSA. Les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot n° 1 Gros œuvre : Sarl CAPRISTO pour un montant de 12 691 € HT

Lot n° 2 Charpente bois : OBS ETANCHEITE pour un montant de 7 847 € HT

Lot n° 3 Etanchéité : OBS ETANCHEITE pour un montant de 36 794.30 € HT

Lot n° 4 Plâtrerie : Entreprise ISOLAPRO pour un montant de 13 630 € HT

Lot n° 5 Menuiserie Aluminium pour un montant de 4 906.40 € HT

Le montant total des travaux estimés à 88 000 € H par le maître d'œuvre s'élève, au vu des résultats de l'appel d'offres, à 75 868.70 €.

### ➤ **Modification de la délibération du 3 mars 2016 portant sur l'amélioration de la filière d'évacuation des éluats de régénération à la station de pompage**

Le conseil municipal accepte le nouveau devis du SDDEA pour effectuer des travaux d'amélioration à la station de pompage.

### ➤ **Remplacement de la pompe du château d'eau**

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise DEGREMONT pour le remplacement d'une pompe et accepte le devis d'un montant de 3 348 € TTC.

### ➤ **Acquisition de matériels pour le Service Eau**

Le Conseil municipal a approuvé le devis de la société HYDROMECA pour la fourniture de matériels et accessoires divers pour les besoins du Service Eau

ANNEXE 1 - LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION

Le Comité d'évaluation est composé de sept membres, dont deux membres à titre de représentants de l'industrie et cinq membres à titre de représentants de la communauté. Les membres du Comité d'évaluation sont :

M. Jean-François Gauthier, président du Comité d'évaluation  
M. Robert Gauthier, vice-président du Comité d'évaluation

M. Jacques Lévesque, membre du Comité d'évaluation

M. Jean-François Gauthier, président du Comité d'évaluation  
M. Robert Gauthier, vice-président du Comité d'évaluation

M. Jean-François Gauthier, président du Comité d'évaluation  
M. Robert Gauthier, vice-président du Comité d'évaluation

M. Jean-François Gauthier, président du Comité d'évaluation  
M. Robert Gauthier, vice-président du Comité d'évaluation

M. Jean-François Gauthier, président du Comité d'évaluation

M. Jean-François Gauthier, président du Comité d'évaluation  
M. Robert Gauthier, vice-président du Comité d'évaluation

M. Jean-François Gauthier, président du Comité d'évaluation  
M. Robert Gauthier, vice-président du Comité d'évaluation

M. Jean-François Gauthier, président du Comité d'évaluation  
M. Robert Gauthier, vice-président du Comité d'évaluation

M. Jean-François Gauthier, président du Comité d'évaluation  
M. Robert Gauthier, vice-président du Comité d'évaluation

M. Jean-François Gauthier, président du Comité d'évaluation  
M. Robert Gauthier, vice-président du Comité d'évaluation

M. Jean-François Gauthier, président du Comité d'évaluation  
M. Robert Gauthier, vice-président du Comité d'évaluation

M. Jean-François Gauthier, président du Comité d'évaluation  
M. Robert Gauthier, vice-président du Comité d'évaluation

➤ **Acquisition de lits superposés pour l'école maternelle**

Compte tenu du nombre de jeunes enfants accueillis à l'école maternelle, le conseil municipal a décidé d'acquérir des lits superposés pour compléter le nombre de couchages durant la sieste.

➤ **Acquisition de matériels pour le restaurant scolaire**

Une consultation a été lancée pour la fourniture de repas en liaison chaude au restaurant scolaire.

En cas de liaison chaude, il est nécessaire d'acquérir des conteneurs isothermes appropriés au transport et au maintien de la température.

En fonction des résultats de la consultation, les matériels adéquats seront commandés. Le conseil municipal a voté un crédit de 5 000 € pour ces matériels. (22 voix pour – 1 abstention : M. Guérin)

**LA SEANCE A ETE LEVEE A 21 HEURES 15**

Villenauxe-la-Grande, le 13 juillet 2016

**Le Secrétaire de séance**

  
**N. LEGRAS**

**Le Maire**

**P. BUJAR**



Le présent document est la propriété de la Banque de France et peut contenir des informations confidentielles. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Banque de France est formellement interdite. Les droits de reproduction sont réservés, même si elle n'est pas mentionnée.

*Handwritten mark*

La Banque de France est une institution financière publique, créée par la loi du 28 février 1825. Elle est soumise à la surveillance de l'Etat et agit en faveur de la stabilité financière et de la croissance économique. Elle assure l'émission de la monnaie nationale et gère les réserves de la France. Elle est également responsable de la gestion des fonds de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La Banque de France est une institution financière publique, créée par la loi du 28 février 1825. Elle est soumise à la surveillance de l'Etat et agit en faveur de la stabilité financière et de la croissance économique. Elle assure l'émission de la monnaie nationale et gère les réserves de la France. Elle est également responsable de la gestion des fonds de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ville de Paris - Banque de France

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*